

ÉTAT DE SITUATION EN RI-RPA PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation aux JARDINS RAWDON au 23 février 2022

Une nouvelle éclosion s'est malheureusement déclarée dans notre résidence. Nos mesures en place continuent d'être revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. Le port des ÉPI doit rigoureusement continuer d'être respecté.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	6	3
Décès		
Cas rétablis		
Total cumulatif	6	3

De nouvelles directives ministérielles sont entrées en vigueur. **Malgré ces assouplissements, il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.**

Consignes générales

Les consignes diffèrent selon qu'une éclosion est présente dans le milieu de vie ou non. Les personnes proches aidantes et les visiteurs doivent :

- présenter leur passport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter **rigoureusement les consignes sanitaires de base** dans le milieu de vie,
- porter un masque d'intervention de qualité médicale, selon les directives en vigueur dès l'arrivée dans le milieu de vie,
- respecter la distanciation physique de 2 mètres en tout temps,
- ne plus être en isolement pour la COVID-19 depuis **au moins 10 jours** à partir de la date de début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme. Dans une situation exceptionnelle, lorsqu'il s'agit de la seule personne proche aidante connue pour un résident, l'accès après une période minimale de 5 jours pourrait être accepté par un milieu de vie, en respect des mesures sanitaires.

Une personne peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Règles pour les résidents ou les milieux de vie en éclosion

Visites

Une personne (personne proche aidante ou visiteur) à la fois, par résident, est permise pour un total de 2 personnes au maximum par jour.

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur du milieu de vie pour les rassemblements ne sont pas permises.

Règles pour les CHSLD et les RI sans éclosion

Visites

Une personne (personne proche aidante ou visiteur) à la fois, par résident, est permise pour un total de 2 personnes au maximum par jour.

Sorties pour rassemblement

Les sorties des résidents pour un rassemblement privé dans un domicile ou pour un congé temporaire dans la communauté sont permis. Veuillez toutefois noter que si les résidents font des sorties de plus de 24 heures, un test négatif doit être fait avant le retour ainsi qu'un isolement de 3 jours à la chambre, avec, par la suite, un test au 3^e jour. Si celui-ci est négatif et que le résident ne présente pas de symptômes, l'isolement pourra être levé.

Merci pour votre soutien

Nous vous remercions de votre soutien, de votre collaboration et de continuer à respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections en vigueur pour permettre une sécurité optimale pour nos résidents, leurs familles et nos employés. N'hésitez pas à communiquer avec la directrice de la résidence si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici.